



## Peut-on éviter les frais de droits de partage

Par **haribelle**, le **28/03/2012 à 16:21**

Bonjour,

Nous avons cohabité pendant plus d'un an, dans l'attente de vendre notre maison. Notre maison étant vendue à la fin du mois de mai, nous devons la quitter prochainement pour un autre logement, théoriquement à la mi-mai.

Ma question est la suivante : peut-on éviter les frais de droit de partage, si l'on ne prévient pas le notaire, de notre volonté de divorcer ?

Les impôts peuvent-ils intervenir si nous n'avons pas payé les droits de partage ?

De plus, nous devons à nouveau cohabiter ensemble dans le nouveau logement, le temps à l'autre de trouver un autre logement.

Je vous remercie de vos réponses.

Par **Afterall**, le **28/03/2012 à 17:16**

Votre question n'est pas très claire...

Toutefois, pour essayer d'y répondre, je dirai que vous serez évidemment exonéré de droit de partage sur la maison puisque vous la vendez à un tiers...

Pour le reste, dans le cadre d'un divorce, le notaire a dû préparer une convention de partage qu'il va fournir à votre avocat. Celui-ci la joindra à son dossier de demande de divorce au juge. A ce niveau, le greffier va saisir le Service de l'Enregistrement et c'est ce dernier, au vu de l'acte du notaire, qui va vous réclamer le droit de partage.

Par **haribelle**, le **28/03/2012 à 18:03**

Je vous remercie d'avoir répondu à ma question, même si effectivement, elle n'était pas très claire.

Nous n'avons pas mentionner le motif de la vente de notre maison au notaire.

Faut-il l'informer que nous avons vendu dans la démarche d'un divorce ?

Par **Afterall**, le **28/03/2012 à 21:00**

[citation]Nous n'avons pas mentionner le motif de la vente de notre maison au notaire.

Faut-il l'informer que nous avons vendu dans la démarche d'un divorce ?[/citation]

Là encore, j'ai du mal à comprendre... Votre notaire n'est pas au courant de votre procédure de divorce ?

Pour le reste, vous pouvez effectivement vendre à n'importe quel moment si vous êtes d'accord tous les deux...